



Bulletin d'information



CULTURES EN SERRES
No 16 – 16 août 2011

NOUVELLES HOMOLOGATIONS DANS LES CULTURES EN SERRES

Le bioinsecticide NOFLY^{MC} WP et le bactéricide/fongicide STOROX sont 2 produits nouvellement homologués pour utilisation dans le secteur des serres.

Le bioinsecticide NOFLY WP contre les aleurodes

L'agent actif de ce nouveau produit, fabriqué par Natural Industries du Texas, est constitué de spores du champignon *Paecilomyces fumosoroseus*, souche FE 9901. Il s'agit donc d'organismes vivants nécessitant certaines précautions.

L'homologation canadienne de ce produit concerne le **contrôle de l'aleurode des serres (tous les stades)**, sur toutes les plantes ornementales en serres.

L'étiquette américaine mentionne, quant à elle, que le produit est également efficace sur d'autres insectes comme les pucerons, les thrips, les cochenilles, certains coléoptères et les chenilles.

Le produit a une action assez rapide; 24 à 48 heures après un traitement, on peut déjà en voir les effets. Le champignon pénètre la cuticule des insectes visés, puis il se multiplie en formant des filaments qui pénètrent dans les organes de l'insecte, avec le résultat que l'on imagine! Ensuite, environ 72 heures après un traitement, la production de spores débute et sera maximale après 5 à 7 jours. La mort des insectes survient entre 3 et 10 jours après un traitement. On pourra observer une moisissure blanc grisâtre sur les insectes atteints. Ces derniers se décomposent et deviennent bruns et difformes.

On recommande davantage l'utilisation du produit à l'apparition des dommages plutôt qu'en présence d'une forte infestation.

Les applications devraient être répétées aux 15 jours (ou moins s'il y a plus d'insectes); maximum de 3 traitements.

Le taux de dilution est de 3 grammes par litre d'eau, jusqu'à un maximum de 2 000 litres de bouillie à l'hectare. L'idée est de très bien couvrir tout le feuillage, le dessus comme le dessous.

On doit dissoudre le produit dans l'eau et le brasser jusqu'à l'obtention d'une suspension homogène de couleur bleue.



Le NOFLY WP peut être appliqué avec un pulvérisateur conventionnel, mais l'usage d'un pulvérisateur manuel est recommandé.

Parmi les principales conditions de succès, on doit se rappeler qu'il s'agit d'un champignon et qu'il a besoin d'humidité pour germer. De plus, il est affecté par les rayons UV. On recommande donc d'attendre la fin de la journée (fin d'après-midi et soirée) pour traiter et même, dans certains cas, de faire une brumisation du feuillage avant le traitement, si l'humidité est trop basse. La température doit être sous les 30 °C.

Le NOFLY WP est compatible avec les principaux auxiliaires utilisés en lutte biologique contre l'aleurode, mais non compatible avec l'usage des fongicides, car il est lui-même un champignon. S'il y a eu application de fongicide, on devra attendre au moins 1 semaine avant d'appliquer du NOFLY. En fait, une grande attention doit être portée avec n'importe lequel pesticide, puisque le NOFLY contient des champignons vivants.

Un contenant de NOFLY qui n'a jamais été ouvert peut se conserver 3 mois à partir de sa date de fabrication. Entreposer idéalement à 4 °C dans un endroit sec.

Les renseignements à ce jour ne permettent pas de dire si le produit est certifié OMRI (Organic Materials Review Institute). Dans l'intervalle, il reviendra à chaque producteur biologique de vérifier avec son certificateur si le produit est accepté.

Le NOFLY WP est distribué au Québec par Plant-Prod Québec (Tél. : 1 800 361-9184; site Internet : www.plantprod.com).

Le bactéricide/fongicide STOROX contre la moisissure grise sur tomate

La matière active du STOROX est le peroxyde d'hydrogène; le produit commercial en contient 27 %. La composition du peroxyde d'hydrogène est très simple, il s'agit en réalité d'une molécule d'eau additionnée d'un atome d'oxygène, ce qui donne H₂O₂ (au lieu de H₂O) ou 2 hydrogènes et 2 oxygènes. L'ajout de l'oxygène rend la molécule plus « oxydante ». Pour cette raison, le peroxyde est aussi très corrosif sur plusieurs métaux.

Le STOROX est plus efficace lorsque dilué dans de l'eau propre qui ne contient pas de matières en suspension et à pH neutre (7,0). On doit rincer à fond le réservoir de pulvérisation avant d'y mettre la solution de STOROX. Pas besoin d'agitation. Ne pas mélanger avec des engrais ou des pesticides.

La concentration proposée est de 100 millilitres de STOROX dans 10 litres d'eau (équivalent de 1 dans 100) et on applique entre 300 et 950 litres de cette bouillie par hectare. Cela équivaut à utiliser 3,0 à 9,5 litres de STOROX par hectare.

On applique la bouillie sur le feuillage jusqu'au point de ruissellement afin d'obtenir une excellente couverture du feuillage. Le produit agit immédiatement.

Dans des conditions graves de moisissure grise, on peut rapprocher les traitements.

Délai avant récolte : aucun.

De par la nature même du produit (peroxyde d'hydrogène), il peut être dangereux sur les auxiliaires et les bourdons qui y seraient exposés directement. Les ruches de bourdons devraient être fermées avant de faire un traitement au STOROX.



Quiconque voudrait utiliser des dilutions plus concentrées que 1 dans 100 devrait effectuer des tests de phytotoxicité auparavant sur quelques plantes.

Les solutions de STOROX sont corrosives pour les matériaux facilement oxydables tels le cuivre, les tuyaux galvanisés et le fer. On peut faire des tests préalables sur diverses surfaces afin d'en vérifier les effets.

Le STOROX est un produit de la compagnie Biosafe Systems LLC du Connecticut. Il est certifié OMRI et est distribué au Québec par Plant-Prod Québec (Tél. : 1 800 361-9184; site Internet : www.plantprod.com).

Références :

1. Étiquettes des produits concernés
2. Renseignements sur les sites Internet de Plant-Prod Québec, de Biobest, de Natural Industries inc. et de BioSafe Systems LLC.

Texte rédigé par :

André Carrier, agronome, M. Sc., Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ

ANDRÉ CARRIER, agronome
Avertisseur – légumes de serre
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ
675, route Cameron – bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Tél. : 418 386-8116, poste 1517 – Téléc. : 418 386-8345
Courriel : Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca

MICHEL SENÉCAL, agronome
Avertisseur – floriculture en serre
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière,
secteur Lanaudière, MAPAQ
867, boulevard de l'Ange-Gardien – 1^{er} étage – bur. 1.01
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Tél. : 450 589-5781, poste 259 – Téléc. : 450 589-7812
Courriel : Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, Maripier Mercier et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 16 – cultures en serres – 16 août 2011

